

agenda

Samedi 26 Mars

14h15
Carnaval
du
Printemps



20h30
Concert « La Goulue »



Dimanche 10 Avril



1er tour
Élection
présidentielle

Dimanche 24 Avril

2nd tour
Élection
présiden-
tielle



Dimanche 12 Juin
Dimanche 19 Juin

Élections
législatives



MSE ACTUALITES est
rédigé et mis en page
par les élus de
la commission information
et communication



La pandémie semble s'atténuer, un nouvel espoir de se retrouver est donc possible, pourtant, un autre sujet de peur envahit nos esprits : la guerre.

Nous pourrions penser que les civilisations apprennent de leur histoire. Que l'être humain intègre que la guerre ne résout rien.

Et pourtant à 2000km de chez nous, un conflit fait rage, l'invasion insensée et injustifiée de l'Ukraine par Vladimir Poutine, l'irresponsable, le va-t-en-guerre, qui distille depuis des années le poison du nationalisme, qui s'appuie sur ses amis d'extrême droite partout, en Europe et en France, nous replonge dans l'horreur et le chaos.

C'est toujours les peuples qui trinquent au banquet des marchands d'armes, le capital qui compte ses dividendes et les mères qui pleurent la perte d'un mari, d'un fils...

Notre histoire, celle de l'humanité, abonde malheureusement en engrenages guerriers menant au pire. Gardons-les en mémoire !

N'oublions jamais les 80 millions de morts des deux premières guerres mondiales et les sacrifices de plusieurs générations.

Ce XXI^e siècle est encore plus dangereux, plus dévastateur, car à la menace d'une guerre mondiale s'ajoute celle de l'utilisation de l'arme nucléaire.

On ne mettra pas fin à ce conflit meurtrier, à son cortège d'horreurs en ajoutant des larmes aux larmes, des armes aux armes, en plaidant pour une extension du conflit, ou pire, sa mondialisation.

Il faut au contraire, tout faire pour encourager la paix. La France doit trouver des appuis en Europe et dans le monde pour engager sans

délai, sous égide de l'ONU, une initiative extraordinaire, en toute indépendance de l'OTAN et des États-Unis, pour remettre toutes les parties autour de la table des négociations, pour parvenir à un règlement politique du conflit sur la base du contenu des Accords de Minsk et des principes de sécurité collective.

Nous ne pouvons rester insensibles à l'exode de toutes ces familles, laissant tout derrière elles, fuyant les bombes. Il faut que la solidarité s'organise mais sans stigmatisation, il n'y aurait pas des migrants d'un côté et des réfugiés de l'autre.

Personne ne quitte sa terre, son pays et ne prendrait autant de risque si ce n'était pas pour sauver sa peau et ou celle de sa famille.

Ce conflit a immédiatement des conséquences ici, chez nous, notre dépendance face au gaz Russe, la flambée du prix du carburant ont une incidence désastreuse sur le pouvoir d'achat des ménages. La voiture est souvent le seul moyen de liberté pour se déplacer pour beaucoup d'entre nous. L'augmentation du prix de l'essence risque d'assigner à résidence ceux qui ont les revenus les plus faibles.

C'est dans ce contexte que vont avoir lieu les élections présidentielles et législatives. Elles paraissent bien loin de cette actualité et pourtant elles doivent être l'opportunité de mener le débat partout. Il est pour moi indispensable de souhaiter une autre politique, une politique progressiste, plus humaine, plus responsable pour l'environnement. Il est temps de mettre un coup d'arrêt à la régression sociale.

C'est un devoir que nous devons aux générations futures !

Le Maire,
Alain Boucher



La vie de la commune



Nuit de la lecture



Le thème de la 6^{ème} édition des nuits de la lecture était « Aimons encore, aimons nous toujours ».

Ce samedi 22 janvier, dans la salle polyvalente, les mots doux de Barbara, de Brassens et tant d'autres ont résonné, chantés par Arnaud.

Un moment chaleureux, partagé avec un public qui a apprécié cette parenthèse dédiée à l'amour et si bien interprétée.



Les petits champions de la lecture



Les « petits champions de la lecture » est un concours d'éloquence pour les CM1 et les CM2. En classe, nous avons travaillé la lecture à voix haute d'après un livre que nous avons choisi. Chacun notre tour, nous sommes passés devant nos camarades à l'école pour lire.

La maîtresse a choisi 11 élèves pour participer à la «finale» de notre classe. Le vendredi 4 janvier 2022, nous sommes allés à la bibliothèque pour sélectionner celui ou celle qui représenterait la classe à la finale départementale.

Nous nous sommes tous installés. La maîtresse a expliqué au jury qu'il y avait des notes à attribuer aux sélectionnés.



Ce jury était composé d'une personne de la mairie, d'un parent d'élèves (d'autres classes), de la bibliothécaire, d'une élève stagiaire de 3^{ème} et de la maîtresse. Tous les élèves sauf les sélectionnés devaient prendre des notes pour évaluer ceux qui lisaient. Nous avons ensuite voté et nous avons choisi Waïl. Puis, le jury s'est rassemblé et a également voté.

Waïl a également été leur choix.



Le mercredi 6 avril 2022, notre champion défendra sa place lors de la finale départementale qui se déroulera à la Faïencerie à Creil.



Article écrit par Chahine, Elwen, Léonie, Lucas, Louanne et Morgane.



Élections



L'élection présidentielle se tiendra les dimanche 10 et 24 avril prochain, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h. **Pour rappel, le bureau de vote se situe dans la salle du Conseil, en Mairie.**

2022 est une année de refonte électorale. Chaque électeur va donc recevoir, courant mars, une nouvelle carte électorale suite à la renumérotation de l'ensemble des électeurs dans leur bureau de vote.

Il s'agit d'une opération matérielle qui consiste à remettre en forme les listes électorales en supprimant les électeurs radiés, en incorporant les nouveaux électeurs et en reclassant les électeurs inscrits par ordre alphabétique avec l'attribution d'un nouveau numéro.

Une nouvelle carte électorale sera adressée à l'ensemble des électeurs.

Cette carte a évolué sur deux aspects :

- Un QR code a été ajouté sur le recto de la carte ; lorsqu'il est flashé, il permet d'accéder au site internet Élections,
- Le Numéro National d'Électeur (NNE), déjà présent sur l'ancien modèle, est mis en valeur. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, le mandant devra renseigner son NNE et celui de son mandataire pour pouvoir donner procuration. Le Numéro National d'Électeur est permanent, unique et propre à chaque électeur. Il est composé de 8 à 9 chiffres. Les électeurs peuvent retrouver leur NNE en consultant leur carte électorale (ancienne ou nouvelle), ou en consultant le module « interroger sa situation électorale sur service-public.fr ».



Comment établir une procuration pour l'élection présidentielle 2022 ?

Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration. L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place. Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection ou du référendum doit faire établir la procuration au plus tôt.

cerfa VOTE PAR PROCURATION (code électoral, articles L. 1114, 1146, 1147 et L. 212, 213, 214)

Nom de naissance : _____
 Prénom(s) : _____
 Adresse personnelle : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Tél. : _____ Courant(s) : _____
 Né(e) le : _____

Inscrit(e) sur la liste électorale (ne pas cocher qu'une seule case)
 de la commune de : _____
 Département/Collectivité : _____
 Consulaire de* : _____
 Pays : _____

Donne procuration pour voter à ma place à :
 Nom de naissance : _____
 Prénom(s) : _____
 Adresse personnelle : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Né(e) le : _____
 Qui est inscrit(e) sur la liste électorale de la même commune ou sur la même liste électorale consulaire que moi.

La présente procuration est valable : (cocher toutes l'édiction qui s'applique)
 pour l'élection _____ du _____
 pour le premier tour seulement _____
 pour les deux tours _____
 jusqu'au** : _____

Renvoie à la date de signature du présent document toute procuration que j'ai établie antérieurement :
 Fait à : _____ LE MANDANT : _____
 Heure : _____ (signature du mandant)
 Devant : _____
 Signature en l'absence de l'adulte ayant obtenu la procuration

* Dans toutes les communes de France, sauf dans les communes de France ayant obtenu le statut de commune nouvelle.
 ** Pour les élections de 2022, le mandant peut donner sa procuration pour le premier tour ou pour les deux tours.
 Le présent document est établi pour une seule élection et il est en ce qui concerne le mandant de l'ensemble des électeurs inscrits dans le bureau de vote.
 Le présent document est établi pour les élections de 2022.

- Vous pouvez établir votre procuration en ligne en vous rendant sur le site www.maprocuracion.gouv.fr. Il faudra ensuite vous rendre en personne dans un commissariat de police ou dans une gendarmerie dans les 2 mois qui suivent. Vous devrez présenter un justificatif d'identité et indiquer le numéro de la demande inscrit sur l'e-mail de confirmation que vous aurez reçu.
- * Vous pouvez également établir votre procuration en personne dans un commissariat ou une gendarmerie via le Cerfa n° 14952-03.



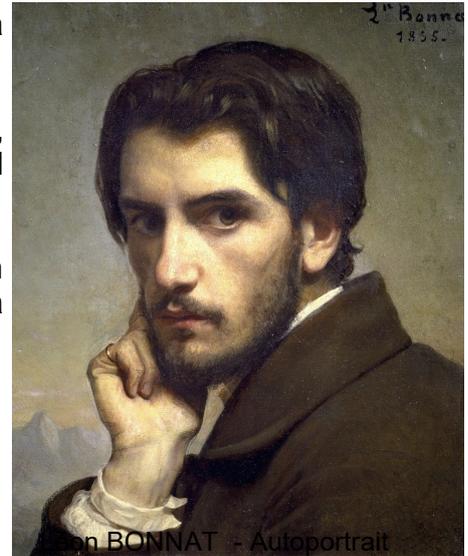
Le saviez-vous?



Le nom de notre commune est écrit dans les dictionnaires à la rubrique histoire.

Un homme célèbre y est décédé en 1922. Il s'agit de Léon, Joseph, Florentin Bonnat, peintre, graveur, portraitiste officiel de la III^{ème} République et collectionneur d'arts reconnu.

Léon Bonnat est né à Bayonne le 20 juin 1833. Il passe son adolescence à Madrid où son père est libraire. Il y étudie la peinture auprès de Federico de Madrazo ^{(*)1}.



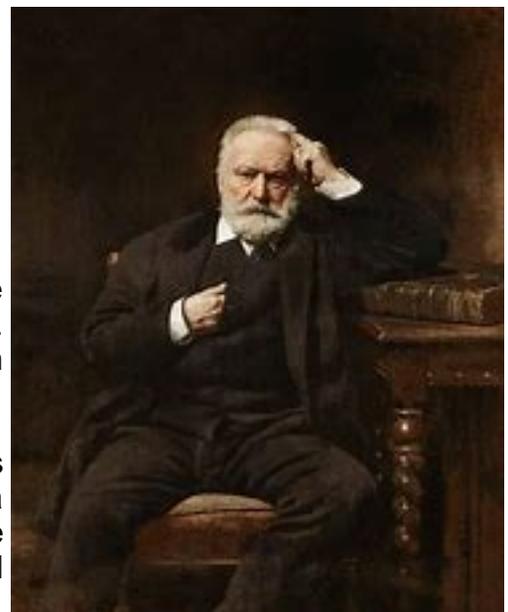
Petite paysanne romaine buvant à la fontaine

De retour en France, grâce à une aide financière de sa ville natale, il part en 1854 à Paris et devient l'élève de Léon Cogniet ^{(*)2} à l'école des Beaux-Arts.

Il entreprend de nombreux voyages : Italie, Grèce, Moyen Orient à la suite desquels il délaisse les sujets historiques et religieux et se consacre aux scènes de vie et aux portraits.

Au cours de la décennie 1870, il devient un portraitiste incontournable de l'élite politique et culturelle française. Louis Pasteur, Victor Hugo, Dominique Ingres, Léon Gambetta, Jules Ferry entre autres furent ses modèles.

Nommé chef atelier de peinture à l'école des Beaux-Arts de 1888 à 1905, il en devient le directeur et le restera jusqu'à sa mort. Ses ateliers privés étaient très prisés ; de nombreux contemporains les ont fréquentés : Edward Much ^{(*)3} en faisait partie.



Du Panthéon à l'hôtel de ville de Paris, Bonnat s'impose comme l'un des peintres décorateurs les plus doués de sa génération, à même de satisfaire l'ambition fastueuse des autorités de l'époque.

Il est nommé Grand-Croix de la légion d'honneur le 14 octobre 1900.



Léon BONNAT



En villégiature au château de Monchy, propriété de ses amis Mr et Mme Dailly, il y meurt le 8 septembre 1922. Il est inhumé au cimetière Saint Etienne de Bayonne. Il lègue à sa ville natale une importante collection de peintures, de dessins, de sculptures. Celle-ci est exposée au musée Bonnat Helleu à Bayonne.

Cette année, le musée fêtera le centenaire de sa disparition de juillet à décembre. Notre commune s'associe à cet anniversaire.

Avec le développement du Campus formation sur le domaine du château, il est nécessaire de renommer la rue qui mène de la place de la République au rond-point de Caucriaumont.



"Triomphe de l'art" de Léon Bonnat, plafond central, salon des arts, salle des arcades, hôtel de ville de Paris

Réuni le 31 janvier, le Conseil Municipal a délibéré et voté à l'unanimité la dénomination suivante : rue Léon Bonnat.

Cette rue sera inaugurée officiellement en Septembre 2022.

(*1) Federico de Madrazo : 1815/1894, peintre espagnol, portraitiste du roi, directeur du musée Prado puis directeur de l'Académie Royale.

(*2) Léon Cogniet : 1794/1880, peintre français, lithographe néoclassique et romantique.

(*3) Edward Munch : 1866/1944, peintre norvégien, graveur, sculpteur photographe et cinéaste.



Les déchets verts



Le ramassage des déchets végétaux reprendra le jeudi 7 avril. Cette collecte s'inscrit dans une politique de réduction des déchets et de protection de l'environnement.

Les déchets végétaux concernent :

La taille des haies ou des arbustes,

La tonte des pelouses et les mauvaises herbes,

Les feuilles mortes,

Les résidus d'élagage (*dont le diamètre est inférieur à 5 mm*) ainsi que les tiges, fleurs et plantes fanées.

Les branches dépassant du bac ne seront pas collectées. Pour les branchages de moins de 10 cm de diamètre, faire des fagots liés de 1 m de longueur.

Les fagots (au nombre de 5 maximum) doivent être déposés à côté du bac. Vous pouvez sortir 10 fagots maximum si vous ne sortez pas votre bac.

Tout autre déchet (autre que ceux cités) est rigoureusement interdit dans le bac marron.

En cas de contenu trop lourd ou inadapté, la communauté de commune du Liancourtois - la Vallée Dorée se réserve le droit de ne pas collecter votre bac de végétaux.

N'oubliez pas que les bacs sont manipulés et soulevés par nos ripeurs !

Pensez à nettoyer régulièrement votre bac.

Bac détérioré, égaré?... SVP COLLECTE : 03 44 73 84 02



La vie de la commune



Carnaval



Après deux ans d'absence, le Carnaval est de retour!

Ce samedi 26, sortez vos plus beaux déguisements et retrouvons-nous à 14h15, place des droits de l'enfant pour fêter l'arrivée du printemps.

Après avoir défilé dans les rues et brûlé Monsieur Carnaval, « Les pistons flingués » vous feront danser aux sons de leurs instruments.

A l'issue du bal, un goûter sera offert par l'OCSM.



Droit de Cité



Droit de Cité est une association intercommunale de développement culturel des Hauts de France.

Elle sillonne le(s) territoire(s) de la Région et principalement dans le Bassin Minier du Pas de Calais pour créer, avec les villes partenaires, les associations culturelles, les institutions publiques, les agglomérations, des événements culturels festifs, revendicatifs.

Elle porte des projets sur tous les champs artistiques et œuvre pour que la culture ouvre ses portes à tous y compris dans les territoires ruraux.

Notre collaboration lors de notre semaine « 30 ans de la convention des droits de l'enfant » a fait germer l'envie de pérenniser ce partenariat : désir de s'implanter sur le sud de la région, désir de promouvoir une culture populaire de qualité.

La commune a donc adhéré en 2021 à l'association : Cyril le magicien, la Compagnie Tire Laine se sont produits sur le dernier trimestre 21.



Dans le cadre de notre adhésion 2022, nous intégrons la programmation du festival « Les enchanteurs ». C'est un festival itinérant de chansons françaises. Créé en 2001, il a lieu du 3 mars au 23 avril.

Le **samedi 26 mars**, à **20H30**, nous accueillons à la **salle polyvalente « La Goulue »**.

La Goulue, c'est l'esprit de la chanson française qui résonne par leurs textes et par leurs mélodies tantôt festives, tantôt décalées.

Aux sons du saxophone, du piano, de l'accordéon, de la guitare, la Goulue vous emmène en voyage à travers des histoires qu'on pourrait vous conter.

Sautillants et énergiques, les 4 compères répandent leur bonne humeur et leur quête de liberté.

Venez, samedi 26, vous joindre au groupe et rentrer dans l'esprit de La Goulue pour qu'à l'unisson nous nous sentions Libres et Vivants .

Billetterie sur place

Entrée : -12 ans : gratuit , +12 ans : 5€



Nos habitants ont du talent



Claire TONNA CONTIERO



Claire Tonna Contiero, 31 ans, est mariée depuis bientôt 10 ans et maman de trois magnifiques filles. Elle travaille comme ATSEM dans une école maternelle. Elle habite notre commune depuis 6 ans déjà.

C'est une passionnée de romance et elle touche du doigt un de ses rêves

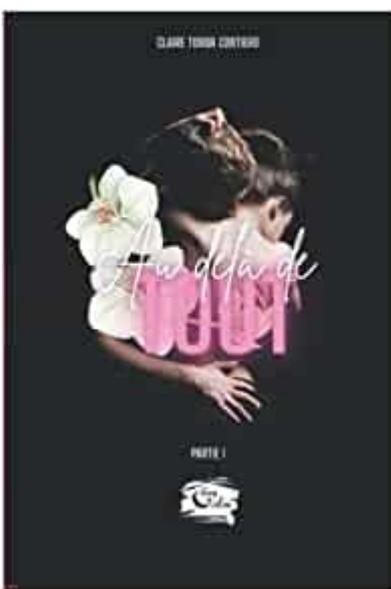
MSE : A quand remonte cette passion pour l'écriture ?

CT : Depuis mon plus jeune âge, j'adore lire et écrire. J'ai commencé à coucher mes mots sur du papier en 2007, un véritable exutoire. J'ai également découvert la romance fantastique à travers la saga Twilight et ensuite je n'ai plus quitté l'univers des histoires d'amour. La découverte de la trilogie Cinquante nuances de Grey de EL James fut un véritable coup de cœur tant livresque que cinématographique.

MSE : Qu'est-ce qui vous a poussé à franchir l'étape suivante ?

CT : Pour mes trente ans, je me suis lancé un défi : écrire ma première romance. Mes meilleures amies ont été mes premières lectrices, découvrant cette histoire chapitre après chapitre. J'ai publié ces derniers, un à un sur Watt Pad. C'est une plateforme sur laquelle les utilisateurs inscrits peuvent partager récits, poèmes ou articles en tout genre les rendant accessibles en ligne.

MS : Comment êtes-vous arrivée à la publication de ce roman ?



CT : Mes amies m'ont ensuite encouragée à poursuivre l'aventure de l'écriture et de l'édition. Elles m'ont donné le courage de tenter l'aventure jusqu'au bout : tenir dans mes mains ce premier roman sorti de mes tripes. La maison d'édition « Encre de lune » m'a offert cette opportunité et le livre est sorti le 8 octobre 2021. C'est une romance contemporaine sombre qui traite de sujets sensibles. J'y ai mis tout mon cœur, alors j'espère qu'il vous touchera aussi fort que moi.

MSE : Projetez-vous d'écrire la suite des aventures de votre héroïne ?

CT : Effectivement, mon 1^{er} roman sort en 2 tomes. La 1^{ère} partie est déjà éditée quant à la 2nde, elle arrivera au printemps 2022. D'autres projets sont en cours : une nouvelle et un autre roman actuellement dans les mains de mon éditrice mais aussi 3 manuscrits en cours d'écriture.

Vous pouvez vous procurer le roman de Claire Tonna aux éditions Encre de lune.

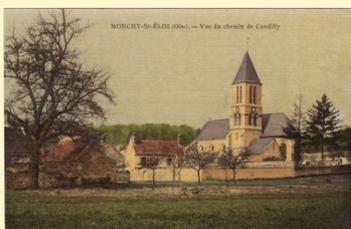
Envie de partager, de faire découvrir votre ou vos passions, laissez vos coordonnées en mairie, nous viendrons à votre rencontre.

Vous retrouverez sur le site ...

Actualités

- Bulletin municipal de décembre
- Nouveautés de décembre à la bibliothèque
- Extraits conseil municipal 17 juin 2020
- Extraits conseil municipal 9 juin 2020
- Extraits conseil municipal 26 mai 2020
- Accueil du public en mairie
- L'indispensable 2019-2020
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Règlement intérieur des services à l'enfance

Le Facebook de la commune



www.monchysainteloi.fr

Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 16h à 18h
Mardi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h
Mercredi : 8h45 à 10h30 et de 16h à 18h
Jeudi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h
Vendredi : 16h à 18h

Renseignements et rendez-vous :

03 44 71 00 68

Courriel :

mairie.monchysainteloi@orange.fr

Notre site : www.monchysainteloi.fr

Page Facebook : Bien vivre à Monchy Saint Eloi

Monsieur le Maire assure une permanence sans rendez-vous en mairie tous les lundis de 16h00 à 18h00.

Recensement pour la journée d'appel de préparation à la défense

Le recensement a lieu désormais dès l'âge de 16 ans. Les jeunes filles et les jeunes hommes de nationalité française doivent se présenter en mairie pour se faire recenser, entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Se munir :

- du livret de famille des parents,
- de la carte nationale d'identité ou du certificat de nationalité française,
- d'un justificatif de domicile.

Il leur sera délivré une attestation de recensement qui devra être présentée lors de l'inscription à tous les examens et concours, y compris le permis de conduire.

Bibliothèque municipale

Téléphone : 03 44 71 16 49

Courriel :

bib.monchysainteloi@orange.fr

La bibliothèque est ouverte aux horaires suivants :

Mercredi et Samedi :

9h00 / 12h00

14h00 / 18h00

Vendredi :

14h00 / 18h00

Gel hydroalcoolique à votre disposition à l'entrée.

Etat civil

Depuis janvier 2003, conformément à l'article 98 du code civil relatif au respect de la vie privée, les personnes souhaitant paraître dans cette rubrique doivent remplir en mairie une fiche « Accord pour publication d'acte d'état civil ».

Voici les personnes pour lesquelles nous avons reçu une autorisation.

Il est né :

AZI Aris, le 21 Janvier 2022



www.monchysainteloi.fr

